

SEANCE ordinaire du 17 mars 2023 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 12 Convocation du 10/03/2023

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Marion ALEXANDRE, Maria DRABOWICZ, Loïc GARNIER, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs :

M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND

M. Dominique RAVAULT = pouvoir à M. Patrice LARONZE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Rosaria SWIADEK

Délibération n° 012_2023

Contrat de Fourrière avec la SPA de la région Creusotine

Ce contrat de fourrière, entre la Commune et la SPA, est renouvelé chaque année par tacite reconduction.

Suite à une nouvelle loi relative à la lutte contre la maltraitance animale, les gestionnaires de fourrière ont obligation d'utiliser un nouveau modèle de contrat incluant un engagement explicite à respecter de bonnes pratiques vis-à-vis des animaux.

Il y aurait lieu d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ce contrat avec la SPA de la région Creusotine.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

